

pense, parce qu'elle savait que son comportement faisait l'objet d'une enquête publique, et bien que les députés ne pouvaient interroger directement la Polymer, ils pouvaient questionner le ministre responsable de la société, ministre qui doit répondre à la Chambre de la manière dont se comporte cette compagnie sur le marché. La Polymer ne se souciera pas autant des besoins des gens si elle cesse de fonctionner comme une société de la Couronne et si elle fait partie de la Corporation de développement du Canada qui ne s'intéressera qu'à la rentabilité. Ce serait une erreur de transférer la Polymer à la CDC. Une telle proposition nous rend fort soupçonneux à l'endroit du concept même de la CDC.

L'histoire de la Société des transports du Nord est intéressante. Créée pour assurer dans le Nord des services qu'il était impossible de fournir par d'autres moyens, la société a démontré sa valeur en ce sens qu'elle n'a pas été un fardeau pour le contribuable et que, ce que chacun reconnaît, elle a répondu aux besoins en matière de transports dans le Nord d'une façon plus que satisfaisante. On pourrait en dire autant de l'Eldorado. Allons-nous maintenant prendre ces sociétés dont la valeur pour la population canadienne a été démontrée, qui ont fait mentir ceux qui prétendent que les entreprises publiques ne peuvent pas fonctionner efficacement, et qui ont fait bonne figure sur le marché, et les mettre dans les mains de la CDC afin que les libéraux puissent oublier les imperfections et la pauvreté de leur propre philosophie?

C'est pour cette raison et pour les raisons évoquées par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) que nous avons proposé l'amendement à l'étude. S'il est rejeté, on soupçonnera immanquablement qu'en créant la CDC le gouvernement avait pour principal objet de liquider les sociétés qui ont si bien servi la population canadienne.

M. P. M. Mahoney (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a observé avec beaucoup de justesse que je n'ai pas fait de commentaires sur certaines motions à l'étude. C'est que, comme je l'ai dit plus tôt, je les considère comme un ensemble conçu pour faire de la CDC le genre de société que le Nouveau parti démocratique créerait s'il était au pouvoir.

Une voix: C'est impossible.

M. Mahoney: Il n'est pas au pouvoir, mais notre parti l'est; le bill à l'étude est donc un bill pour créer une Corporation de développement du Canada conforme à l'optique et à la façon de penser du parti qui forme le gouvernement. Toutefois, les dispositions précises de l'article 39 et cet amendement qui cherche à rayer du bill cet article démontrent les différences profondes d'optique et de façon de penser qui nous séparent. C'est un fait indéniable. Il y a de l'essence du bill. Le gouvernement ne peut consentir à cet amendement ni l'accepter. Il convient de noter que cet article donne au gouvernement le pouvoir de vendre à la Corporation de développement du Canada les sociétés de la Couronne qui y sont désignées et, dans le cas de la Panarctic Oils, l'investissement de la

Couronne. Qu'une telle vente se concrétise ou non dépendra de la volonté de la CDC d'acheter la société de la Couronne à un prix équitable et raisonnable à la suite de négociations entre le gouvernement et la direction de la CDC. A l'occasion de ces négociations, le gouvernement représentera les contribuables qui sont les propriétaires actuels des sociétés ou des investissements de la Couronne. Le gouvernement fédéral sauvegarderait l'intégrité des intérêts des contribuables dans ces sociétés de la Couronne et dans la Panarctic, en s'assurant d'obtenir pour eux un prix juste et raisonnable.

• (4.00 p.m.)

Les placements énumérés dans le bill sont de ceux qui semblent aptes à être vendus à la CDC dès maintenant. Il se peut que plus tard d'autres sociétés ou investissements de la Couronne soient ajoutés à la liste ou, à l'occasion d'une révision future, les circonstances pourraient changer et commander qu'il n'est plus souhaitable de conclure la vente permise aux termes du présent article. On a choisi ceux-là parce que ce sont des investissements qui jouent dans le secteur privé et qui permettent ou offrent la possibilité de permettre l'application de taux concurrentiels de rendement du capital d'investissement. Il s'agit des sociétés qui donneront à la Corporation de développement du Canada l'occasion d'acquérir des connaissances utiles et de participer à la gestion de certains secteurs-clés de l'économie.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, il faut absolument que le gouvernement soit autorisé à négocier cette vente car la loi tendant à créer la CDC a été conçue à partir de ce principe. L'amendement est donc inacceptable.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je veux donner la réplique au secrétaire parlementaire, mais mon intervention sera courte. Il a parfaitement raison de dire qu'une différence profonde entre la philosophie de son parti et du mien ressort de l'article 39. Toutefois, je n'ai rien trouvé dans ses observations qui puisse justifier, en principe, le fait de remettre une société de propriété publique dont l'activité a été fructueuse et bénéfique aux Canadiens, qui en sont, en somme, les actionnaires, à un conglomérat qui n'a pas encore fait ses premières armes. On ne sait rien de ses projets ni de leur nécessité. C'est nettement faire marche arrière. Nous allons continuer à nous y opposer.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots de l'amendement. Comme le député de Greenwood (M. Brewin) vient de le dire, les principes de notre parti ne sont pas ceux du parti libéral tels que le secrétaire parlementaire les a exposés.

Les quatre sociétés d'État que le gouvernement a l'intention de prendre en main sont rentables et les perspectives d'avenir sont brillantes. Jusqu'en 1969, le gouvernement a investi environ 30 millions de dollars dans la société Polymer. Ces dix dernières années, cette société a versé 39 millions de dividendes au gouvernement du Canada. Elle a réalisé son objectif. Elle a admirablement porté—et je crois que dans la déclaration des profits et